Marie-Hélène FABIANI *et* Frédéric NAQUET



MARIE-HÉLÈNE FABIANI

- Avocate depuis 2003, propriété intellectuelle et pénal
- 2 enfants
- Associée G SMART AVOCATS (Paris) et associée/administrateur G SMART IP (Conseil en propriété industrielle à Genève) – équipe cumulée de 20 collaborateurs et juristes
- Membre du Conseil de l'Ordre (2021-2023)
- Membre du Conseil National des Barreaux (2018-2020 et 2024-2026)
- Présidente d'honneur de l'association des CORSES DU PALAIS, membre d'ELLES ET DROIT, AAPI
- Invitée permanente de l'UJA de Paris
- Vice-Présidente de la LICRA (20)
- Viticultrice en Corse

FRÉDÉRIC NAQUET

- Avocat depuis 1989
- 3 enfants et un petit-enfant
- Cabinet NAQUET dédié au droit du travail depuis 1992
- Membre du Conseil de l'Ordre (2020-2022)
- Membre et Secrétaire du bureau du Conseil National des Barreaux (2024-2026)
- Administrateur et Trésorier de l'EFB (2023-2025)
- Membre d'AVOSIAL
- Bénévole de l'Association reconnue d'utilité publique « Aide et Action » devenue « Action Education » de 1991 à 2014 avec exercice des fonctions de Président de 1999 à 2014
- Administrateur du comité de la charte du don en confiance
- Chevalier de la Légion d'honneur

Chères Consœurs, Chers Confrères,

Les 15 et 17 décembre prochains, nous devrons faire un choix qui nous engagera puisqu'il déterminera l'action de celles et ceux qui prendront la direction de notre Ordre le 1er janvier 2028, dans la nouvelle configuration politique qui s'annonce.

C'est donc avec **conscience et détermination** que nous nous présentons à vos suffrages pour cette prochaine élection au Bâtonnat.

Nous sommes candidats parce que nous ne nous résignons pas. Nous voulons agir, influer sur notre environnement et protéger nos consœurs et nos confrères.

En effet, les Avocats ne sont pas de simples prestataires de services juridiques avec une assurance, mais des **« entrepreneurs citoyens ».** Des citoyens avertis qui doivent à la fois pouvoir vivre sereinement de leur activité et assumer leur rôle sociétal, notamment à l'heure où la prochaine élection présidentielle et les élections législatives de 2027 laissent présager d'importantes réformes.

Nous abordons un moment décisif de l'histoire de notre profession :

- Irruption de l'intelligence artificielle qui bouleverse nos paradigmes et remet en cause notre pratique ;
- Secret professionnel malmené ;
- Etat de droit menacé ;
- Périmètre du droit fragilisé ;
- Paupérisation de notre profession ;
- Consœurs et confrères en détresse professionnelle et mentale ;
- Doutes et quête de sens notamment pour notre jeune barreau…

Nous devrons être solides et unis pour affronter les nombreux défis à venir et sommes convaincus que les réponses à ces défis nécessitent un nouvel élan.

NOTRE CONVICTION EST SIMPLE ET FORTE :

Cette période d'incertitude et d'anxiété doit justement être l'occasion de mettre en avant la valeur ajoutée de l'Avocat : humanité, secret, esprit critique, intelligence des situations, stratégie et déontologie, pour nous permettre de transformer les défis en opportunités, aujourd'hui et demain.

L'Ordre, qui est un formidable outil, ne se conçoit que s'il défend les avocates et les avocats, les accompagne, tout en assumant avec détermination ses missions régaliennes : la déontologie, la discipline et notre autorégulation.

Candidats aux fonctions de Bâtonnière et de Vice-Bâtonnier, nous souhaitons construire un Ordre qui soit au service des ambitions que nous portons pour nos consœurs et confrères, l'Ordre dont nous avons besoin aujourd'hui et demain.

Notre vision se décline en cinq points que nous souhaitons mettre en œuvre :

01. UN ORDRE CONSCIENT QUE LES AVOCATS SONT DES ENTREPRENEURS

Grandes structures ou cabinets individuels, structures locales ou internationales, collaboratrices, collaborateurs ou associés, jeunes ou confirmés, femmes, hommes… nous sommes tous des entrepreneurs. L'Ordre doit en avoir conscience et faciliter notre exercice, corollaire de notre liberté.

En effet, l'avocat qui ne gagne pas bien sa vie, le collaborateur qui ne peut pas développer son activité et se projeter dans l'avenir, ne peut être libre, ni indépendant.

C'est pourquoi nous souhaitons mettre en place des mesures concrètes pour faciliter et simplifier notre exercice.

Notamment :

- un bureau dédié de l'URSSAF et de la DGFiP à l'Ordre, pour disposer d'un interlocuteur unique et direct en ce qui concerne nos cotisations et nos impôts ;
- une injonction de payer avec exécution provisoire pour les honoraires jusqu'à 5 000 € HT, avec un service de fixation restructuré pour rendre des décisions encore plus rapidement ;
- un service de l'Ordre dédié à la transmission des cabinets, pour les confrères qui approchent de la retraite comme pour ceux qui s'installent ou reprennent une clientèle ;
- une cellule de confrères médiateurs pour prévenir et dénouer les conflits entre associés, en toute confidentialité.

02. UN ORDRE INTELLIGENT, QUI PRÉPARE L'AVENIR

L'avenir ne peut s'écrire sans nos jeunes consœurs et confrères, ni sans prendre la mesure des transformations induites par l'intelligence artificielle.

Nos jeunes consœurs et confrères sont nos futurs associés et la richesse de notre Barreau.

Nous devons leur porter une attention particulière. Outre la poursuite de la mutation de l'ingénierie pédagogique de l'EFB, il faut rappeler l'esprit entrepreneurial du pacte de collaboration, tout en protégeant les jeunes collaborateurs, particulièrement fragiles lors de leurs premières années d'exercice.

En plus de la mise en place d'un accompagnement dédié aux premières années d'exercice, une refonte et une renégociation de la garantie perte de collaboration s'imposent, outre la volonté de rendre privilégiées les créances des collaboratrices et des collaborateurs vis-à-vis de leurs cabinets.

Face à l'intelligence artificielle, nous devons anticiper et conduire nos transformations plutôt que les subir. Rien ne remplacera l'écoute d'un avocat, ni son analyse, et encore moins l'humanité de son serment.

Nous devons apprendre à bien travailler avec l'IA, qui modifie même le principe de la facturation au taux horaire. Pour ce faire, nous proposons :

- de constituer un comité IA au sein de l'Ordre composé d'avocats, mais aussi d'ingénieurs, de philosophes et de sachants, pour prendre de la hauteur, et mener une véritable réflexion collective et prospective ;
- de proposer des formations initiales et continues dédiées ;
- de mettre à la disposition de tous les confrères un environnement de travail IA sécurisé et souverain, et une offre gratuite pour réduire la fracture entre cabinets.

03. UN ORDRE HUMAIN ET CONFRATERNEL, QUI PROTÈGE LES SIENS

Nous ne pouvons pas être forts pour nos clients si nous ne sommes pas d'abord solides, unis et solidaires pendant toute notre vie d'Avocat… et même après.

Pour prendre soin de nous, nous proposons de :

- renégocier un contrat ordinal de mutuelle et de prévoyance, facultatif, à des tarifs très inférieurs au marché individuel, mais aussi plus généralement des services de type CSE, grâce à notre force collective de 36 000 Avocats ;
- mettre en place une maison de santé des Avocats et négocier des places réservées en EHPAD pour les Avocats et leurs proches ;
- développer davantage un système de substitution et d'entraide pour les congés liés à la parentalité, avec l'avance des indemnités via la CARPA ;
- élaborer une doctrine ordinale solide et ferme sur la protection des congés liés à la parentalité, avec une vigilance accrue pour le meilleur traitement des consœurs de retour de congé maternité ;
- prévenir les risques en soutenant les confrères en détresse professionnelle ;
- créer de nouveaux espaces de convivialité (buvette du Palais, kiosque des Avocats).

04. UN ORDRE AUTONOME, ÉTHIQUE ET TRANSPARENT

Deux tiers d'entre nous ne votent plus aux élections ordinales. Ce désengagement nous interpelle. La confiance exige la transparence et une conception nouvelle de la concertation ordinale.

Outre la poursuite de la publication des comptes de l'Ordre et de la CARPA, nous souhaitons faciliter l'accès aux sanctions disciplinaires anonymisées.

Nous souhaitons également énoncer une doctrine déontologique claire qui pourra, en cas de doute, faire l'objet d'un rescrit.

Enfin, nous souhaitons mettre en place un **référendum ordinal** sur des questions essentielles, afin que tous nos confrères contribuent aux réflexions et aux décisions concernant notre profession.

05. UN ORDRE PRÉSENT, ENTENDU, RESPECTÉ

L'avocat doit être partout où le droit se pense et s'élabore, particulièrement pour préserver les droits de la défense, défendre l'Etat de droit et apporter son expérience de praticien du droit.

Le barreau de Paris doit prendre toute sa place, partout, et notamment au Conseil National des Barreaux.

Lorsque les politiques faiblissent, les corps intermédiaires sont là pour préserver nos principes fondamentaux et notre universalisme.

C'est pourquoi notre vigilance est d'autant plus nécessaire que la conjoncture économique et politique peut mettre à mal le pacte républicain.

Qu'il s'agisse de conseil ou de défense, **le secret professionnel** reste notre priorité.

Pour ce faire, nous souhaitons notamment :

- structurer un réseau d'influence des avocats, dans tous les lieux de pouvoir et de décision : à l'Assemblée nationale, au Sénat, dans les ministères, dans les ambassades, mais aussi auprès de Business France ;
- mettre en place un nouveau lobbying concerté, qui impliquera à la fois les élus ordinaux, mais aussi les forces vives de notre Barreau (commissions ouvertes et représentants d'associations du Barreau) ;
- organiser un « G7 des grands Barreaux » et ainsi faire de Paris un hub européen des affaires et du droit continental, avec un centre international dédié à la médiation.

Nous sommes lucides et conscients de la détermination et de l'énergie que la fonction réclame.

La déontologie et la confraternité sont notre boussole.

Vous pouvez compter sur nous.

Portons ensemble un Ordre ambitieux, qui réponde à nos besoins d'aujourd'hui et de demain.

Marie-Hélène Fabiani & Frédéric Naquet

Site de campagne : fabiani-naquet.paris

Email : batonnat@fabiani-naquet.paris